



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**CASTELRENAUDAIS**

**Réunion du Conseil Communautaire**

**le mercredi 18 mai 2022 à 19h30  
Salle du Conseil**

**Compte rendu**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 18 mai à 19 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.  
Sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS

Date de la convocation du Conseil communautaire : mardi 10 mai 2022

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Alain PELÉ, Damien GARCIA, Evelyne HAURY, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Gino GOMMÉ, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents excusés :

Fernand GARCIA donne pouvoir à Damien GARCIA,  
Patrice POTTIER donne pouvoir à Marc LEPRINCE,  
Joël DENIAU donne pouvoir à Brigitte DUPUIS,  
Joël BESNARD donne pouvoir à Annick REITER,  
Denis SEYNAEVE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES,  
Corinne GUILLAUT, Sylvie GANNE, Smaïl ABERKANE, Philippe ITEY, Gaëlle POUPIN, Véronique BERGER

Madame Chantal AVENET remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée .....	31
Nombre de délégués en exercice .....	31
Quorum.....	16

### **Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire**

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

### **Récapitulatif des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire**

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Bureau communautaire le 27 avril 2022 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 27 avril 2022**

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal corrigé du Conseil communautaire de la séance du 27 avril 2022.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. Arrêt de projet du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Château-Renault**

Le Conseil communautaire a tiré un bilan favorable de la concertation préalable à la création du PVAP, a arrêté le projet de PVAP, tel qu'il est annexé à la présente délibération, a transmis le projet de PVAP au Préfet de Région, à la Commission Régionale du

Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) et aux personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, a autorisé Madame la Présidente à poursuivre la procédure de révision du PVAP et a autorisé Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE

### 2. **Projet de la société GLP – Avis dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en cours**

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale sous réserve du respect des prescriptions émises par les services et organismes consultés pendant la phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale ; du respect des prescriptions émises pendant l'instruction du permis de construire ; et de l'avis de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

### 3. **Avenant N°2 à la convention de développement économique entre le Conseil régional et la Communauté de Communes**

Le Conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou un vice-président à signer l'avenant N°2 de prolongation selon les mêmes modalités, ou tout nouvel avenant - le cas échéant et si nécessaire - à la convention de partenariat économique, et a autorisé Madame la Présidente ou un vice-président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## TOURISME

### 4. **Adhésion et cotisation au Comité départemental d'Indre-et-Loire de randonnée pédestre**

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés a autorisé la Communauté de Communes du Castelrenaudais à cotiser à hauteur de 85,03 € pour l'année 2022 au Comité départemental de la randonnée pédestre d'Indre-et-Loire.

## CENTRE AQUATIQUE INTERCOMUNAL

### 5. **Castel'eau - Modification de la grille d'exploitation pour la rentrée 2022/2023**

Le Conseil communautaire a validé le créneau du samedi des plus petits de 9h à 12h sur toutes les périodes confondues à compter de la rentrée 2022-2023, a validé l'horaire d'ouverture au public du samedi de 14h30 à 17h sur la période scolaire et petites vacances scolaires à compter de la rentrée 2022-2023, a supprimé les articles relatifs à l'activité « Aqualib' » à compter de la rentrée 2022-2023 et a supprimé la séance de per' adulte du samedi à compter de la rentrée 2022-2023.

### 6. **Castel'eau - Propositions tarifaires**

Le Conseil communautaire a supprimé la gratuité pour le 2<sup>ème</sup> adulte du samedi des plus petits, a validé la création de l'article « personne supplémentaire » pour le samedi des plus petits, a validé la création de l'article « carte de 10 entrées pour une personne supplémentaire » pour le samedi des plus petits, a abrogé les tarifs pour l'accès à castel'eau approuvés par délibération N° 2021-108 du 20 juillet 2021, a supprimé l'article « Perf 'adulte annuel - 2 séances hebdomadaire », et a adopté une augmentation de 10% des tarifs pour l'accès au castel'eau, Centre aquatique intercommunal à partir de la rentrée 2022-2023.

	Prestations	Tarifs
Espace aquatique	Enfant moins de 3 ans	1,20 €
	Carte de 10 entrées enfant - 3 ans	9,60 €
	Enfant 3- 9 ans	2,30 €
	Carte de 10 entrées enfant 3-9 ans	19,30 €
	Enfant 10- 17 ans / tarif réduit	2,90 €
	Carte de 10 entrées enfant 10-17 ans/ tarif réduit	24,10 €
	Entrée adulte (+ 18 ans)	4,00 €
	Carte de 10 entrées adulte	34,00 €
Espace bien-être	Bien être uniquement	6,80 €
	Carte de 10 entrées bien être uniquement	61,20 €
	Bien être + espace aquatique	9,60 €
	Carte de 10 entrées bien être + espace aquatique	86,70 €

Activités de loisirs	Séance aquagym	9,60 €
	Carte de 10 séances aquagym	86,70 €
	Carte de 30 séances aquagym	241,3 €
	Location aquabike	3,40 €
	Séance aquabike / aquatrampo	11,30 €
	Carte de 10 séances aquabike / aquatrampo	102,00 €
	Pass'activité 30 séances	283,30 €
	Pass'activité 50 séances	396,60 €
Cours collectifs	Ecole de natation / club castel'eau / perf'adulte - Unité	7,90 €
	Ecole de natation / club castel'eau / perf'adulte - trimestre	79,30 €
	Ecole de natation / club castel'eau / perf'adulte - Annuel	203,90 €
Stage de natation	**Petites vacances - 4 séances	39,60 €
	**Petites vacances - 8 séances	67,30 €
	**Grandes vacances - 5 séances	47,50 €
	**Grandes vacances - 10 séances	80,70 €
Samedi des plus petits	Unité	6,80 €
	Carte de 10 séances	3,40 €
	Personne supplémentaire	4,00 €
	Carte de 10 entrées personne supplémentaire	34,00 €
Formule anniversaire	Option 1	34,00 €
	Option 2	68,00 €
Divers	Carte perdue	11,00 €
ALSH	Moins de 25 enfants (tarif à l'unité)	2,30 €
	Plus de 25 enfants (forfait)	56,70 €

## 7. Castel'eau - Animation

Le Conseil communautaire a approuvé la convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public aux foodrucks et a autorisé la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 8. Actualisation des délégués au SCOT

Le Conseil communautaire a élu deux délégués suppléants au SCOT ABC pour représenter la Communauté de communes : Madame Jocelyne PETAY et Madame Odile LANDRY.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

## 9. Comptes-rendus des Commissions et Syndicats

## 10. Informations diverses

## 11. Questions diverses



À Château-Renault, le 19 mai 2022  
La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

### AFFICHAGE LEGAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales

